



Communiqué A&D – 18 janvier 2021

Création d'un enseignement de spécialité EPS au lycée

Le ministère présente l'ouverture de l'enseignement de spécialité EPS au lycée au CSE le 21 janvier 2021.

En décembre 2020, A&D a accueilli favorablement, mais avec des réserves, l'annonce de la création d'un enseignement de spécialité d'EPS. **Après avoir pris connaissance du texte présenté au Conseil supérieur de l'éducation, notre organisation syndicale se positionne sans réserve pour la création de cet enseignement de spécialité.** En particulier : les contenus, les horaires, et le programme de ce nouvel enseignement de spécialité sont sérieux, solides et fermement étayés.

A&D se félicite de la mise en place de cet enseignement, prolongement abouti de la discipline d'enseignement du tronc commun débouchant sur une épreuve du Baccalauréat, et initiation sérieuse à la filière STAPS. Il est vraisemblable que cet enseignement de spécialité EPS, proposé en classe de Première dès la rentrée 2021, connaisse un vif succès au sein de la population lycéenne. **Il est hélas tout aussi vraisemblable que limiter l'ouverture de cette spécialité dans les lycées à « 2 ou 3 établissements par académie identifiés par les recteurs » dans un premier temps soit très insuffisant et source de frustrations chez ceux qui n'auront pas la chance d'être élus !**

A&D demande donc la suppression de cette jauge arbitraire, exige l'ouverture de cette spécialité dans un premier temps à un établissement par bassin et alerte l'administration sur les inégalités de traitement d'une académie à l'autre, aussi bien qu'au sein de chaque académie, que vont inévitablement créer des disparités de l'offre de formation que rien ne peut justifier.

La création d'un enseignement de spécialité d'EPS que nous approuvons constitue aussi pour nous une raison supplémentaire de transformer de toute urgence les enseignements de spécialité pluridisciplinaires (qui sont en réalité des enseignements disciplinaires à horaire réduit par rapport aux autres spécialités) en enseignements de spécialité disciplinaires de plein droit avec l'horaire qu'ils méritent, notamment en philosophie, littérature, sciences économiques et sociales et histoire et géographie.

A&D réclame enfin qu'un bilan d'étape de la réforme du lycée et du baccalauréat soit présenté à l'ensemble des organisations auditionnées par la mission Mathiot et qu'il soit soumis ensuite au Conseil supérieur de l'éducation.